

Paris, le 27 février 1920.

Crédit International  
en faveur de l'Autriche.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

J'ai eu hier un long entretien avec quelques membres américains et anglais de la Commission des réparations.

Du côté anglais étaient présents:

Sir William GOOD, de la Commission économique,

Sir John BREADBURY, Chef de la délégation anglaise dans la Commission des réparations, membre de la dite,  
membre de la dite;

Mr. LEVICK,

du côté américain:

Mr. KENT, membre de la Commission des réparations.

Un autre membre.

Le congrès américain n'a pas encore voté le crédit de 50.000.000 de \$ dont dépend l'opération internationale projetée. Si celle-ci est mise sur pied, la Commission des réparations reconnaîtra que cette avance constitue une créance en 1er rang sur l'Autriche, qui passera avant toute créance que la Commission des réparations pourrait imposer à l'Autriche.

Les avances déjà consenties par les Alliés pour le ravitaillement, et qui s'élèvent à 50.000.000 de

Monsieur SCHULTHESS, Conseiller Fédéral,  
Chef du Département de l'Economie Publique,

BERNE.



\$ environ, seraient jointes aux avances nouvelles et l'hypothèque déjà donnée sur les forêts serait en faveur de l'ensemble, donc en faveur des sommes déjà avancées et de celles à avancer encore qui formeraient ainsi une seule créance:

On demande à la Suisse de faire une somme de 25.000.000 (Fr. suisses), dont une partie pourrait être employée autrement qu'en achats en Suisse, cela à cause de notre change; par exemple l'Autriche pourrait payer en francs suisses des céréales à acheter en Serbie ou en Roumanie, etc. On considérerait aussi comme avances les transports sur chemins de fer fédéraux que la Suisse pourrait effectuer.

Comme produits qui figuraient sur la liste que la Suisse pourrait fournir, j'ai relevé:

le lait condensé, du fromage, du bétail, et comme matières premières du plomb et de la soie brute: comme j'ai exprimé quelque surprise concernant ces deux derniers postes, on m'a répondu qu'il y avait probablement des stocks à liquider.

J'ai fait ressortir que nous avons déjà fait sous formes diverses de gros efforts en faveur de l'Autriche, d'une part par des transports à prix réduits et d'autre part par la vente d'approvisionnements alimentaires à crédit et cela sans garanties spéciales, que le montant était de 10.000.000 de francs environ et j'ai demandé si ces 10.000.000 pourraient être comptés dans l'avance globale comme celle déjà faite par les Américains. Cette proposition serait acceptée sous réserve de l'importance de la somme encore à fournir.

J'ai aussi fait accepter l'idée de former un Comité de surveillance international pour l'emploi des fonds. Ce comité devrait indiquer à chaque pays bailleur de fonds les montants à mettre à la disposition de l'Autriche et leur emploi, en respectant les conditions mises par les pays pour leur participation à l'avance; de cette façon on aurait une certaine garantie que la proportion est gardée entre les pays, soit dans leur mise à contribution, soit dans leur remboursement. Chaque pays bailleur de fonds aurait droit à être représenté dans le Comité.

Tandis que les Anglais estiment que, si l'Autriche se remet à travailler, le problème pour l'Allemagne sera un problème purement bancaire sans l'intervention des Etats, les Américains partagent ma manière de voir: c'est qu'un jour il faudra faire un effort commun en faveur de l'Allemagne avec le concours des Etats. Mais que ce soit sous la forme d'avances d'Etats, ou privées, les membres présents de la Commission des réparations admettent comme inévitable que la Commission devra affecter aux garanties de ces avances certains actifs qui lui sont réservés.

J'attache une très grande importance à cet échange de vues et je considère que le fait d'obtenir des garanties spéciales et le caractère de créances de premier rang avec administration internationale, et plus seulement entre Alliés, constitue un principe extrêmement important, non seulement en vue de l'opération projetée vis-à-vis de l'Autriche, mais des opérations futures éventuelles vis-à-vis de l'Allemagne.

Dans ces conditions, je considère que nous devons élever le montant de notre participation et le porter à 20.000.000. *de fs.* au moins et alors obtenir que les 10.000.000. déjà avancés ren-

trent dans l'opération, ce qui porterait notre participation totale dans le pull international à 30.000.000, *deff.* mais alors garantis comme dit ci-dessus.

Je vous demande, Monsieur le Conseiller Fédéral, de me faire savoir:

- 1) pour quel montant nous pourrions livrer vraisemblablement du bétail, du lait condensé, du fromage,
- 2) de la soie brute, du plomb;
- 3) le montant maximum de l'avance nouvelle; et je considère 20.000.000 de fr. comme un minimum;
- 4) la proportion maximum de l'avance à employer en Suisse, et là aussi il faut tenir compte du change et de l'avantage que nous pourrions retirer si l'Autriche achetait contre argent suisse en Roumanie et en Serbie, *en vue de nos relations avec ces deux pays.*

Mardi j'aurai une nouvelle conférence,

M. TAYLOR arrivant dimanche soir d'Amérique.

Je vous serais très reconnaissant de me télégraphier <sup>pour</sup> lundi soir ou mardi matin.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'hommage de mon respect.

*R. R. R.*